Millésime N° de page

2 | 2 | 0 | 8 | 4

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 18h35, les membres du Conseil du 7° arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7° arrondissement, le mardi 20 septembre 2022 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents:

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absent et excusé:

M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO ayant donné pouvoir à M. Jean LAUSSUCQ.





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. 07 2022 024
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 26 septembre 2022. 07 2022 025 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale. 2022 DDCT 60 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Dotation d'investissement délibération-cadre investissement 2023. **2022 DDCT 62**

Rapporteur: Mme Rachida DATI

- Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023. 2022 DDCT 62 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement a la charge pour l'année 2023. 07 2022 026

 Rapporteur: Mme Rachida DATI
- Caisses des écoles Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

 2022 DASCO 64

Rapporteur: Mme Rachida DATI





Millésime N° de page

2 | 2 | 0 | 8 | 5

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 1

- Demande de modification des statuts de la « Province de France de la congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint-Augustin » (7°). 2022 DDCT 93 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant. **2022 DSOL 88** Rapporteur : **Mme Rachida DATI**
- Subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. 2022 DAC 242
 Rapporteur: Mme Rachida DATI
- Transformations olympiques : Impact 2024 convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution. 2022 SG 47 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées. 2022 DVD 105 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Collèges publics autonomes Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros). 2022 DASCO 70
 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Collèges imbriqués avec un lycée Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros). 2022 DASCO 71
 Rapporteur : Mme Rachida DATI





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 202

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 2 et fin

- Divers collèges Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. 2022 DASCO 96 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique. 2022 DFPE 143 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Vœu relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes. V 07 2022 027 Rapporteur : Mme Rachida DATI
- Vœu relatif au classement du Champ de Mars et de ses abords en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. V 07 2022 028 Rapporteur : Mme Rachida DATI



Millésime 0 | 8 | 6

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-069

OBJET: Désignation du secrétaire de séance. 07 2022 024

Le Conseil du 7e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: Monsieur René-François BERNARD et Madame Nathalie BADIER sont respectivement désignés comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-070

OBJET: Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2022. 07 2022 025

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2022 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





Millésime N° de page 0 8 7

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-071

OBJET : Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale. 2022 DDCT 60

Le Conseil du 7^e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022DDCT 60;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DDCT 60 relative à la détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 202

DÉLIBÉRATION MA07-22-072

OBJET: Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023. 2022 DDCT 61

Le Conseil du 7e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DDCT 61;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DDCT 61 relative à la dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





Millésime N° de page

2 | 2 | 0 | 8 | 8



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-073

OBJET: Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2023. **2022 DDCT 62**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 **DDCT 62**;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n°2022 DDCT 62 relative à l'inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2023 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /



N° de page

Millésime

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-074 suite 1

Exercice 2023

57 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS À L'INVENTAIRE

Mais	-	-		Тура	Dinignation	Adressa	N*équi
MA	-	-	13 Médiathèque		Bibliothèque-discothèque municipale Amélie	164, rue de Grenelle	3148
MA (-	131	3 Médiathèque		Bibliothèque-discothèque municipale Saint-Simon	116, rue de Grenelle	3168
MA C	07 DAC	132	1 Conservatoire		Conservatoire municipal Erik Satle	135 bis, rue de l'Université	
MA O	7 DASC	0 1011	2 École maternelle	e & annexes	École maternelle 117 bis, rue Saint-Dominique	117, bis rue Saint-Dominique	3193
MA D	7 DASC	0 1011	2 École matemelle	e & annexes	École maternelle 14, rue Éblé	14, rue Eblé	560
MA 0	7 DASC	1011	École matemelle	fi annexes	École maternelle 28, avenue Rapp	28, avenue Rapp	581
MA O	7 DASCO	1011	École maternelle	& annexes	École maternelle 48, rue Vaneau		671
MA 07	DASCO	1011	École maternelle	& annexes	École maternelle 17, rue de Verneuil	48, rue Vaneau	746
MA 07	DASCO	1011	École élémentain	e & annexes	École élémentaire 1, rue du Général Camou	17, rue de Verneuil	XXXX
MA 07	DASCO	10113	École élémentain	e & annexes	École élémentaire 10, avenue de la Motte Picquet	1, rue du Général Camou	864
MA 07	DASCO	10113	École élémentaire	e & annexes	École élémentaire 14, rue Éblé	10, avenue de la Motte Picquet	868
WA 07	DASCO	10113	École élémentaire	e & annexes	École élémentaire 42, avenue Duquesne	14, rue Eblé	905
WA 07	DASCO	10114	École polyvalente	£ annexes		42, avenue Duquesne	1038
AA 07	DASCO	10114	École polyvalente		École polyvalente 8, nue Chomel (ex-école étémentaire)	8, rue Chornel	1098
LA 07	DDCT	17211	Mairie d'arrondisse		École polyvalente 27, rue Las Cases	27, rue Las Cases	1198
A 07	DDCT	17317		ons, locaux associatifs	Mairie du 7º arrondissement	116, rue de Grenelle	4045
A 07	DOCT	17320	Salle polyvalente (i		Maison de la Vie associative du 7 arrondissement	4, rue Amélie	4096
A 07	DOCT	15115			Salles Jean Nicot	7, rue Jean Hicot	4118
A 07	DEVE	15115		, Mail planté, Jardin, Square	Square Boucicaut	1, rue de Babylone	3470
A 07	DEVE	15115		, Mail planté, Jardin, Square	Square de l'abbé Squerre	1, place du Président Mithouard	3529
07	DEVE	_		, Mail planté, Jardin, Square	Square des Missions étrangères	105, rue du Bac	3549
-	-	15115		, Mail planté, Jardin, Square	Square Pierre De Gaulle	2, place du Président Mithouard	3662
07	DEVE	15115		, Mail planté, Jardin, Square	Square Roger Stéphane (ex-Square Récamier)	7, rue Récamier	3672
07	DEVE	15115		, Mail planté, Jardin, Square	Square Samuel Rousseau	28 bis, rue Las Cases	3695
07	DEVE	15115		Mail planté, Jardin, Square	Square d'Ajaccio	127, rue de Grenelle	4969
+	-	15115		Mail planté, Jardin, Square	Square Santiago du Chili	1, place Salvador Allende	4970
+	-	15115	Promenade ouverte,	Maîl planté, Jardin, Square	Jardin Catherine Labouré	28, rue de Babylone	4973
07	DEVE	15115	Promenade ouverte,	Mail planté, Jardin, Square	Jardin de l'Institut national des Jeunes aveugles (INJA)	88 bis, rue de Sèvres	12212
07	DEVE	15220	Jardin décoratif		Jardinet de la place Salvador Allende	2, place Salvador Allende	
07	DEVE	5220	lardin décoratif		(ex-Jardinet Motte-Picquet - Santiago) Jardinet de la mairie du 7ème arrondissement		3721
07 1	DEVE	5220	lardin décoratif		Jardinet de l'église Saint-François-Xavier	116, rue de Grenelle	3740
07 1	DEVE 1	5220	ardín décoratif		Jardinet de la place de Fontenoy	34 bis, boulevard des Invalides	3752
7 [DEVE 1	5220	ardin décoratif			2, place de Fontenoy	3770
_					Jardinet de la place Jacques Bainville	2, place Jacques Bainville	3776



CONSEIL DU 7E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-074 suite 2 et fin

Exercice 2023

57 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS À L'INVENTAIRE (suite et fin)

Mairte	Direction	Code_type	Туре	Désignation	Admesse	N°équie
MA 07	DEVE	15220	Jardin décoratif	Pelouses de la place Vauban	5 bis, place Vauban	5039
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plate-bande de la rue Cognacq-Jay	11, rue Cognacq-Jay	3810
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plate-bande du terre-plein central du quai Branly	69V, quai Branty	5040
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de l'Université	71, rue de l'Université	7203
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plate-bande du boulevard Raspail (7 éléments)	13V, boulevard Raspail	7205
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du monument François Coppée	1V, place André Tardieu	7206
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du Pont de l'Alma	4V, port du Gros Caillou	7208
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la rue du Bac	4, rue de Montalembert	7209
NA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la rue Récamier	1, rue Récamier	-
NA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration de la rue Lowendal	1 ter, avenue de Lowendal	7210
AA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Champagny	1V, rue de Champagny	7211
IA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du Square de Robiac	4, square de Robiac	7212
N 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières "RAE" de la rue Éblé (rue avec des écoles)	14, rue Éblé	7216
A 07	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 1, rue Oudinot	1, rue Oudinot	12213
A 07	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Établissement multi-accueil 14, que d'Estrées	14, rue d'Estrées	1949
A 07	DFPE	11115	Équipement multi-accueil	[ex-crèche collective] Établissement multi-accueil 145, rue de l'Université (ex-crèche collective)	145, rue de l'Université	2007
A 07	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 164 bis, rue de Grenelle	164 bis, rue de Grenelle	2048
A 07	DFPE	11115	quipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil de l'Îlot Saint-Germain (rue Saint-Dominique)	_, rue Saint-Dominique	XXXX
4 07	-4	-	nire sportive en accès libre	Aménagements sportifs des Berges de Seine (ex-Ensemble d'agrès extérieurs des Berges de Seine)	4, port des invalides	9880
1 07	DJS	12311	ymnase	Gymnase Camou	35, avenue de la Bourdonnais	2855
07	DJS	12311 6	ymnase	Gymnase Cler	6, rue Cler	2962
07	DJS	12312 S	alle de sports	Gymnase des Invalides	1, rue Paul et Jean Lerolle	2967
07	DJS	12312 S	alle de sports	Salle de sports Masseran	6, rue Masseran	2968
07	DJS 1	12314 B	assin-école	Bassin-école Cler	6, rue Cler	3018
07	DJS 1	2411 G	entre Paris Anim'	Centre Paris Rennes - Antenne La Bourdonnais	105, avenue de la Bourdonnais	3028





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-074

OBJET: Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 7^e a la charge. Année 2023. **07 2022 026**

Le Conseil du 7^e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2022 026**;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération propre n° 07 2022 026 relative à l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 7^e a la charge pour l'année 2023 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





Millésime Nº de page

2 | 2 | 0 | 9 | 0

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-075

OBJET: Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 2022 DASCO 64

Le Conseil du 7^e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DASCO 64;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DASCO 64 relative aux caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-076

OBJET: Demande de modification des statuts de la « Province de France de la congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint-Augustin » (7^e). 2022 DDCT 93

Le Conseil du 7^e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DDCT 93;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DDCT 93 relative à la demande de modification des statuts de la « Province de France de la congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint-Augustin » (7^e) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /



Millésime Nº de page 0 9 1

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-077

OBJET: Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant. 2022 DSOL 88

Le Conseil du 7e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DSOL 88;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DSOL 88 relative à la subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle-Assist'Aidant est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





CONSEIL DU 7º ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-078

OBJET: Subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. **2022 DAC 242**.

Le Conseil du 7^e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DAC 242;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DAC 242 relative à des subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : / Ne prend pas part au vote : /



Millésime

N° de page

0 9 2

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-079

OBJET: Transformations olympiques: Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution. 2022 SG 47

Le Conseil du 7e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 SG 47;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2022 SG 47 relative à des transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-080

OBJET : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées. 2022 DVD 105

Le Conseil du 7e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DVD 105;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DVD 105 relative au soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /







DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-081

OBJET: Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros). 2022 DASCO 70

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DASCO 70;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DASCO 70 relative aux Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1

pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : / Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-082

OBJET: Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros). 2022 DASCO 71

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DASCO 71;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DASCO 71 relative à des collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

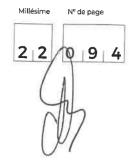
Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1

pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-083

OBJET: Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. **2022 DASCO 96**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DASCO 96

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DASCO 96 relative aux divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : / Ne prend pas part au vote : /

AP)



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-084

OBJET: Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique. **2022 DFPE 143**

Le Conseil du 7^e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7° arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2022 DFPE 143;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique: La délibération du Conseil de Paris n° 2022 DFPE 143 relative à la mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

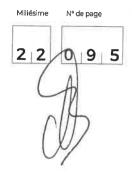
Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-085

OBJET : Vœu relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes. V 07 2022 027

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le vœu n° V 07 2022 027;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article unique: Le vœu n° V 07 2022 027 relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /





DÉLIBÉRATION SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-085 suite 1 et fin

Conseil du 7^e arrondissement Séance du 26 septembre 2022

Vœu relatif au manque de personnel dans les crèches parisiennes

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement,

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7e arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris fait face à un manque de personnel important dans les différentes structures publiques d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant que ce manque de personnel empêche actuellement de nombreux arrondissements parisiens d'accueillir le nombre maximal de jeunes enfants pour lequel les structures sont prévues ;

Considérant que dans le 7^e arrondissement, 47 places sont actuellement gelées, soit 18% du nombre total de places ;

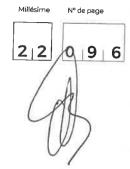
Considérant que l'accueil des jeunes enfants est le prérequis de la capacité des familles à se maintenir dans Paris ;

Considérant que la Ville de Paris se doit de garantir un accueil adapté et de qualité à chaque famille afin de pérenniser l'implantation de celles-ci dans notre Ville ;

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du $7^{\rm e}$ arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris réalise une campagne massive de recrutement de personnel dans ses crèches municipales.
- La Mairie d'arrondissement accueillera, en lien avec la Ville et Pôle Emploi, une journée dédiée au recrutement de ces professionnels.





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-086

OBJET: Vœu relatif au classement du Champ de Mars et de ses abords en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. V 07 2022 028

Le Conseil du 7e arrondissement;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du lundi 26 septembre 2022;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement, rapporteur sur le vœu n° V 07 2022 028;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° V 07 2022 28 relatif au classement du Champ de Mars et de ses abords en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants: 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (dont 1 pouvoir)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /



DÉLIBÉRATION SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION MA07-22-086 suite 1 et fin

Conseil du 7° arrondissement Séance du 26 septembre 2022

Vœu relatif au classement du Champ de Mars et de ses abords en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement,

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7e arrondissement,

Vu la loi n°62-903 du 4 août 1962, dite « loi Malraux »,

Vu le code de l'urbanisme, notamment à ses articles L.313-1 à L.313-2-1 et L.313-4 à L.313-4-4,

Considérant que le Champ de Mars et ses abords relève d'une unité architecturale;

Considérant que cette unité architecturale détient un caractère patrimonial remarquable;

Considérant qu'il revient de sauvegarder ce patrimoine remarquable ;

Considérant que la Ville de Paris, notamment avec le projet « OnE » ou l'exploitation événementielle et commerciale répétée du site porte atteinte au caractère patrimonial du jardin et de ses abords ;

Considérant la réforme du Plan Local d'Urbanisme actuellement menée par la Ville de Paris ;

Considérant qu'une protection supplémentaire à celle possible dans le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris est nécessaire pour ce site;

Considérant que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est l'outil adapté pour offrir cette protection au site ;

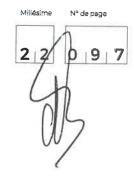
Considérant que par courrier du 29 mars 2022 la Ministre de la Culture a indiqué avoir mis à l'étude le classement en PSMV du site, mais doit au préalable recueillir l'assentiment de la Ville de Paris;

Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

M

La Ville de Paris sollicite de l'Etat le classement en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur le Champ de Mars et ses abords.





DÉLIBÉRATION

Conseil d'Arrondissement SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Nicole BARTHÉLEMY	1 JAR Richald
M. René-François BERNARD	1 H
M. Philippe de BRAQUILANGES	PT
Mme Marguerite CHEVREUL	BAL
Mme Rachida DATI	KLA
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	47-
M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO	
Mme Josiane GAUDE	,
M. Jean LAUSSUCQ	4-t
Mme Anne-Claire LEBELT	A
M. Olivier LE QUÉRÉ	Sin'
M. Alexandre MISSOFFE	Bhull -
Mme Esmeralda MONPLAISIR	PUL
M. Christophe POISSON	1/2

Millésime N° de page

2 2 0 9 8

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

CERTIFICAT

Le Maire du 7^e arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 26 septembre 2022 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le 2 9 SEP. 2022 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 2 9 SEP. 2022

Rachida DATI